



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 211 82 11

S4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références

1621606

Annexes

5

Date

03/03/2020

Objet :

Update 2020/01- Denrées alimentaires et autres produits

Turquie

Les modifications suivantes sont apportées au site internet de l'AFSCA :

- le recueil d'instruction **RI.TR.01 de janvier 2020** gélatine (annexe 1) relatif à l'exportation de denrées alimentaires contenus dans des capsules fabriquées à partir de gélatine d'origine animale remplace la version de novembre 2018, et a été déplacé à la page pour l'exportation de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine relative à la combinaison Turquie - gélatine ;
- les déclarations « **Manufacturer Declaration** » (annexe 2) et « **Declaration of Competent Authority** » (annexe 3), sont ajoutés, ainsi que leurs traductions en français (annexes 4 et 5). Celles-ci ont été publiées sur la page pour l'exportation de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine relative à la combinaison Turquie - gélatine ;
- la déclaration « **Declaration regarding capsules made from gelatin of ruminant origin, other than gelatin made from skin and hides** » qui est déjà disponible sur le site internet est déplacée vers la page pour l'exportation de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine relative à la combinaison Turquie – gélatine ;
- un **lien** est placé sur la page pour l'exportation de denrées alimentaires, sous Turquie, en lieu et place des autres documents et mentions publiés ; ce lien renvoie vers la page pour l'exportation de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine relative à la combinaison Turquie – gélatine.